

Appel à projets

“FAIS-NOUS RÊVER”

2009 / 2010

Guide pratique
de présentation pour remplir le
dossier de candidature

Edition 2009/2010

*Agence pour l'Education par le Sport
Appel à projets « Fais-nous rêver »
47, rue Marx Dormoy – 75018 PARIS
Tel : 0825 07 05 05 (0.15 €/min)
Site internet : <http://www.apels.org>*

Sommaire

Présentation générale.....	3
Présentation des appels à projets « Fais-nous rêver »	4
Introduction	4
Les appels à projets en quelques chiffres	4
Qui peut participer ?.....	5
Les critères d'éligibilité.....	5
Pourquoi participer ?.....	5
Les critères d'évaluation	6
Les modalités de participation	6
Le calendrier de l'appel à projets « Fais-nous rêver » 2009-2010	7
Renseignements et inscriptions.....	7
Quelques conseils.....	8
Présentation du dossier de candidature	9
PARTIE I : INFORMATIONS GENERALES	9
PARTIE II : PRESENTATION DE L'ACTION	9
PARTIE III : DESCRIPTION DE L'ACTION.....	10
1. Le résumé de votre action.....	10
2. Le diagnostic initial	10
3. Les bénéficiaires de l'action	11
4. Les objectifs de l'action.....	11
5. Les partenaires techniques	12
6. Le déroulement de l'action	12
7. Les résultats de l'action réalisée et les modalités d'évaluation	12
8. Les perspectives et les besoins.....	13
9. Le budget	13

Présentation générale

L'Agence pour l'Education par le Sport repère et expertise les initiatives d'éducation et d'insertion par le sport, en lien étroit avec l'Etat, et en assure la promotion et le soutien avec ses différents partenaires publics, privés et associatifs. Pour cela, elle pilote un dispositif national visant à promouvoir les « bonnes pratiques » éducatives et sociales s'appuyant sur le sport et portées par des associations et des collectivités. Ce dispositif dénommé « Fais-nous rêver » se décline en 2 appels à projets distincts :

- Appel à projets **Associations** (pour toutes les actions portées par des structures autres que des collectivités) ;
- Trophées **Collectivités** de l'Education par le sport (pour les actions portées directement par des collectivités locales ou territoriales) ;

2 appels à projets pour :

- **Repérer** les structures et les acteurs mettant en œuvre des actions d'éducation et d'insertion par le sport dans l'ensemble des régions de France ;
- **Soutenir** les porteurs de projets dans leurs démarches de façon directe ou par l'intermédiaire du réseau d'acteurs locaux et des partenaires de l'Agence pour l'Education par le Sport ;
- **Expertiser** les actions à travers de critères élaborés par des professionnels du secteur sportif et social et faire bénéficier les acteurs locaux de conseils techniques ;
- **Valoriser** les meilleures actions éducatives par le sport au moyen d'une communication régionale et nationale, des colloques ou forums, des manifestations locales et des grands événements sportifs ;
- **Aider au développement** des actions par une aide financière directe (uniquement pour les associations) ainsi qu'une ouverture à tout le réseau de l'Agence pour l'Education par le Sport.

« Fais-nous rêver » est soutenu par plusieurs institutions (**Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, la Délégation Interministérielle à la Ville, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances et le Ministère de la Justice**), **des entreprises et fondations (GDF Suez, fondation solidarité de la SNCF, ANCV)**. Ils s'inscrivent dans la continuité des actions menées depuis sa création par l'Agence pour l'Education par le Sport au service du développement du secteur de l'éducation par le sport.

Sont associés aux appels à projets « Fais-nous rêver » les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports, 16 Fédérations sportives 11 Collectivités locales et territoriales, 7 Universités, des réseaux nationaux (ANDES, ANDIISS, FNOMS, FCSF, Groupement National Profession Sports et Loisirs, la LICRA, la confédération des MJC de France, Sports et Territoires, Ateliers Sans Frontières, l'Association d'Aide à l'Humanitaire), 60 relais locaux de l'Agence pour l'Education par le Sport.

Participer à l'appel à projets « Fais-nous rêver », c'est s'inscrire dans une démarche évolutive en intégrant un réseau d'experts et d'acteurs de terrain, en bénéficiant d'un suivi et de conseils des différents correspondants régionaux de l'Agence pour l'Education par le Sport. C'est aussi une occasion de faire connaître et reconnaître les actions de terrain et les structures qui les portent, afin de valoriser leurs efforts et leur engagement pour l'éducation par le sport.

Présentation des appels à projets « Fais-nous rêver »

Introduction

L'Agence pour l'Education par le Sport met en place chaque année plusieurs appels à projets visant à soutenir et promouvoir les « bonnes pratiques » éducatives et sociales, prenant appui sur la pratique sportive. Ces opérations visent deux grands objectifs :

- Soutenir et valoriser les meilleures actions éducatives par le sport à travers une communication régionale et nationale, un positionnement sur des colloques ou forums, un financement, ainsi qu'une ouverture à tout le réseau de l'Agence de l'Education par le Sport.
- Aider au développement des « petits » projets d'éducation par le sport, démontrant un caractère innovant et ayant une utilité sociale avérée, par un soutien financier, une valorisation médiatique et la mise en relation avec des personnes ressources.

Les appels à projets en quelques chiffres

... Depuis 1996

3000 projets d'associations et clubs sportifs repérés
3000 acteurs locaux mobilisés
400 initiatives primées et valorisées
750 000 € de dotations

En 2008

- Appel à projets associations :

890 demandes de participation
460 projets instruits et expertisés
207 finalistes régionaux
100 lauréats régionaux
212 000 euros redistribués

- Appel à projets collectivités :

62 demandes de participation
38 projets instruits et expertisés
13 finalistes nationaux
8 lauréats

- Appel à projets solidarité internationale (rattaché à l'AAP Associations en 2008-2009) :

78 demandes de participation
38 dossiers instruits et expertisés
12 finalistes nationaux
6 lauréats
14 500 euros redistribués (dotations financières et matérielles)

Qui peut participer ?

Cette opération est ouverte à toutes les structures utilisant le sport comme un outil d'éducation, de prévention et d'insertion sociale (clubs, associations, structures sociales, établissements scolaires, missions locales, MJC, centres sociaux, établissements spécialisés, collectivités, etc.).

Les critères d'éligibilité

Pour pouvoir participer, l'action doit satisfaire à l'ensemble des six critères exposés ci-dessous.

1. L'action est une **action déjà en cours** qui a débuté au plus tard en janvier 2008 (L'Agence aide au développement de projets existants, ayant une durée d'existence suffisante pour en permettre l'évaluation) ;
2. L'action s'appuie sur la **pratique directe** d'une ou plusieurs activités physiques et sportives ;
3. Le sport est utilisé comme un outil pour agir sur une dimension éducative et sociale, concernant **au moins un des six thèmes** suivants :
 - Sport, formation et insertion professionnelle
 - Sport, prévention et citoyenneté
 - Sport et santé
 - Sport, égalité des chances et lutte contre les discriminations
 - Sport et intégration sociale des personnes présentant un handicap physique, mental ou sensoriel
 - Sport et solidarité internationale
4. L'action n'est pas seulement ponctuelle, mais s'inscrit au contraire dans une **démarche durable** à moyen ou long terme ;
5. La vocation de l'action est strictement éducative et/ou sociale et n'a pas pour but de dégager des profits ;
6. La structure porteuse de l'action est **basée en France**.

Pourquoi participer ?

Après étude des candidatures, les actions pourront être sélectionnées afin de participer à un jury régional ou national qui distinguera les lauréats « Fais-nous rêver ».

Devenir lauréat « Fais-nous rêver » permet :

- une **valorisation médiatique et institutionnelle** à l'occasion des jurys « Fais-nous rêver » ou d'autres événements locaux et nationaux ;
- une **mise en relation** avec des représentants institutionnels, fédérations sportives, décideurs locaux et d'autres porteurs de projets ;
- une **bourse d'aide au développement** de 2 000 € en moyenne ;
- une **reconnaissance** à travers le titre de lauréat « Fais-nous rêver », véritable **gage** de qualité et d'utilité sociale.

Les critères d'évaluation

Les dossiers de candidature sont instruits et expertisés par l'Agence pour l'Education par le Sport et ses partenaires. Après validation, ils pourront participer à plusieurs niveaux de sélection (pré-jurys, jurys régionaux et/ou jury national).

L'Agence évalue les actions sur la base de 4 critères principaux :

① *Le diagnostic initial*

Il est important de connaître pour chaque action présentée, la stratégie utilisée pour définir le public cible, répondre à une demande ou un besoin exprimé et délimiter le territoire sur lequel elle a lieu. La notion de **diagnostic** préalable à l'action est un élément important.

② *La dimension éducative et sociale des activités physiques et sportives*

Les activités physiques et sportives sont considérées comme un **outil**, un **support pédagogique** au service d'une action de plus grande dimension. La présence d'un **encadrement formé et compétent** est bien évidemment considérée comme un atout supplémentaire pour l'action développée.

③ *La dimension partenariale de l'action*

Du fait de leur complexité, mais surtout parce qu'ils se situent à l'interstice de plusieurs secteurs impliquant des acteurs variés (sportif, social, entreprise, Etat, collectivités locales, etc.), les actions d'éducation par le sport doivent s'inscrire dans un **réseau partenarial** qui associe des compétences transversales et des ressources complémentaires.

④ *Pérennité de l'action*

L'ensemble des actions présentées se situant dans le champ de l'éducation et de l'insertion, il est donc important de dépasser le cadre ponctuel pour s'inscrire dans une **dimension durable et pérenne**. Les projets doivent inclure une logique d'**évaluation** permettant d'en démontrer l'impact sur les bénéficiaires et l'environnement et d'apporter les ajustements nécessaires.

Les modalités de participation

L'appel à projets « Fais-nous rêver » est conçu comme un véritable outil pédagogique au service des développeurs de projets d'éducation et d'insertion par le sport.

Pour participer, il suffit de remplir un pré-dossier de candidature en ligne, synthétisant les actions mises en place.

Si la candidature correspond aux critères de recevabilité de l'Appel à projets, l'Agence pour l'Education par le Sport valide la participation du projet et les candidats devront alors compléter les informations relatives à leur dossier.

Pour l'appel à projets « Associations », le dossier participe ensuite à une présélection régionale qui choisit les projets pouvant participer en premier lieu à une finale régionale qui peut éventuellement se prolonger par une finale nationale. Un dossier administratif, ainsi que des pièces justificatives, seront demandés aux candidats retenus pour participer à la finale de leur région.

Le jury du trophée « Collectivités » n'a lieu qu'au niveau national, après une présélection.

Le calendrier de l'appel à projets « Fais-nous rêver » 2008-2009

- *Du 16 octobre 2009 au 15 janvier 2010 : Dépôt des dossiers de candidature*
- *Avril – Mai 2010 : Présélection des finalistes régionaux*
- *Mai –Septembre 2010 : Finales régionales*
- *Septembre 2010 : Finale Nationale*
- *Septembre 2010 : Finale Nationale*

Renseignements et inscriptions

Tous les renseignements concernant les appels à projets sont disponibles sur le site Internet de l'Agence pour l'Education par le Sport : <http://www.apels.org> (rubrique « Nos appels à projets »).
Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire d'inscription en ligne.

Un numéro spécial est à disposition des associations et des collectivités qui souhaitent participer :
0825 07 05 05 (0.15 €/mn)

Quelques conseils

Avant de vous engager dans la rédaction de votre dossier de candidature, nous vous invitons à lire ces quelques conseils pratiques qui vous permettront de mieux comprendre notre démarche. Votre dossier sera un outil d'analyse utilisé par nos différents correspondants dans les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports, les Fédérations Sportives, les collectivités territoriales et locales, nos relais locaux, etc. Il sera la base d'examen de votre projet pour les membres du jury.

Les éléments ci-dessous vous aideront dans la présentation de votre projet :

1. Reportez-vous au guide de présentation

Pour chaque partie descriptive du projet, des indications et des questions sont notées. Votre dossier doit pouvoir répondre aux questions posées dans ce guide. Des exemples sont notés afin de vous donner une trame de présentation possible.

2. Décrivez l'existant

Notre démarche n'est pas d'aider au montage de projet mais au développement d'actions déjà mises en place. Il faut bien différencier ce qui est du domaine de l'existant de ce qui relève des perspectives du projet. Vous devez vous appliquer à décrire les actions qui sont effectives ou déjà réalisées.

3. Partez du principe que celui qui vous lira ne connaît pas l'action que vous décrivez

Dès la première lecture de votre dossier, le lecteur doit être capable de décrire les différentes phases constitutives de l'action et de donner quelques éléments et chiffres clés.

4. Présentez l'action de manière structurée et aérée

Préférez les phrases courtes et claires aux phrases longues et confuses.

⇒ **Une phrase = une idée**

Présentez sous forme de liste, d'énumération, les objectifs ou les actions, en allant à la ligne systématiquement.

5. Pensez à donner des éléments quantitatifs sur les destinataires de l'action, les résultats de l'action

Il est important de connaître les résultats concrets des actions mises en place. Les éléments chiffrés donnent des informations directes et claires.

Ex : 1000 personnes, dont 80 % de jeunes de 6 à 16 ans.

6. Attention aux SIGLES

La plupart des porteurs de projets utilisent des sigles pour définir leurs partenaires (ex : FASILD, CNDS, etc.). Certains sigles sont plus accessibles que d'autres. Si vous travaillez en partenariat avec des établissements spécialisés ou autres (ex : IME), il est préférable d'en donner le détail (Institut Médico Educatif) afin d'éviter toute erreur d'interprétation.

7. Assistance téléphonique

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir le dossier de candidature, ou si vous souhaitez obtenir des renseignements par rapport à l'Appel à projets, un numéro spécial est à votre disposition pour joindre l'Agence pour l'Education par le Sport : 0825 07 05 05 (0.15€/mn). Cette ligne téléphonique est réservée aux porteurs de projets.

Présentation du dossier de candidature

PARTIE I : INFORMATIONS GENERALES

Cette première partie concerne les renseignements administratifs généraux relatifs à la structure qui dépose le dossier de candidature (page 2). Précisez le projet associatif de votre association et notamment la dimension sociale et éducative de ce dernier.

PARTIE II : PRESENTATION DE L'ACTION

◆ **Nom de l'action présentée :**

Indiquez le titre de l'action que vous présentez, si celle-ci a une dénomination spécifique, différente de celle de la structure (Ex : « FORM'ACTION » mis en place par l'association Repères en Ile-de-France)

◆ **S'agit-il de la poursuite d'une action existante ?**

L'Appel à projets vise le développement d'actions déjà existantes. Vous pouvez donc présenter une action qui a été réalisée et qui est reconduite chaque année. Indiquez également l'année de sa toute première réalisation, c'est-à-dire l'année de création de l'action.

◆ **Date de lancement de l'action en 2009 :**

Notez la date à laquelle l'action a débuté pour l'année 2009 (*pour participer, l'action doit avoir débuté avant octobre 2009*).

◆ **Période de réalisation :**

Indiquez les dates de début et de fin de l'action. Si l'action est reconduite chaque année, indiquez les dates de réalisation pour la période 2009-2010.

◆ **Thématique dominante de l'action :**

L'Appel à projets « Fais-nous rêver » est organisé autour de six thématiques. Les actions sont évaluées en fonction de leur thème dominant d'application. Le choix de la thématique dans laquelle vous concourez et donc important. Une action peut être transversale et toucher plusieurs thématiques. Dans ce cas, notez la thématique qui vous paraît dominante. L'Agence se réserve le droit de reclasser un dossier si le thème indiqué ne correspond pas exactement aux activités mises en place.

Voici le détail des 6 thématiques :

- **Sport et insertion professionnelle**

Objectif : Faciliter le retour à l'emploi ou créer directement de l'emploi, en permettant à ceux qui pratiquent une activité sportive de s'inscrire dans un projet professionnel et/ou de bénéficier d'une formation.

- **Sport, prévention et citoyenneté**

Objectif : Acquérir des valeurs sociales et citoyennes, des règles de vie à travers la pratique sportive pour faciliter l'insertion sociale des bénéficiaires.

- **Sport et santé**

Objectif : Améliorer la santé physique et mentale des bénéficiaires et participer au mieux-être des personnes âgées, malades ou souffrant d'obésité, etc.

- **Sport, égalité des chances et lutte contre les discriminations**

Objectif : Renforcer le lien social, en luttant contre toutes les formes de discriminations (sociales, sexuelles ou raciales) et d'éloignement de la pratique sportive (freins financiers, milieu rural, etc.)

- **Sport et intégration des personnes handicapées**

Objectif : Favoriser l'accès à une pratique sportive, permettre aux bénéficiaires de rencontrer d'autres publics dans une logique de mixité, de pratiquer en autonomie, d'accéder à des fonctions de dirigeants, etc.

Participer à la reconnaissance et la compréhension des handicaps.

- **Sport et solidarité internationale**

Objectif : Favoriser le développement local des pays du sud grâce au sport, en développant une logique d'échange, de sensibilisation et d'éducation en France.

◆ **Sur quelle(s) activité(s) sportive(s) s'appuie l'action ? :**

Les projets présentés doivent impérativement s'appuyer sur la pratique directe d'une ou plusieurs activités sportives. Précisez l'activité support de l'action. S'il s'agit d'un projet multisports, détaillez l'ensemble des activités sportives utilisées.

◆ **Encadrement de l'action :**

Notez la composition de l'équipe d'encadrement de l'action, au sein de votre structure et en dehors si le projet fait intervenir des personnes extérieures. Pour le personnel extérieur, précisez la nature de la structure à laquelle ils appartiennent (ex : collège, centre social, IME, hôpital, etc.) et la qualification des intervenants (si cela est pertinent par rapport au projet ; ex : éducateur social, médecin, etc.). Précisez si le personnel d'encadrement intervient de façon bénévole ou non. Précisez également la répartition homme/femme dans l'équipe encadrante.

Le territoire de l'action :

Précisez l'échelle de l'action (quartier, commune, département, région, pays, etc.), ainsi que le territoire de l'action (Région et Département). Indiquez également si votre structure est implantée sur le lieu de l'action.

◆ **Classement du territoire de l'action et dispositif spécifique :**

Indiquez si le territoire de l'action bénéficie d'un classement particulier type politique de la ville ou autre, et si l'action se déroule dans le cadre d'un dispositif particulier, d'un contrat ou d'un programme type.

PARTIE III : DESCRIPTION DE L'ACTION

L'APPEL A PROJETS S'ADRESSE A DES ACTIONS **DEJA EN COURS** (LES ACTIVITES SPORTIVES ONT DEMARRE) **OU REALISEES**. VEILLEZ A NE PRESENTER QUE LES **ELEMENTS DEJA ACQUIS** (EX : BENEFICIAIRES : NOMBRE DE PERSONNES DEJA TOUCHEES PAR L'ACTION)

1. Le résumé de votre action

Il s'agit de présenter de manière synthétique votre action, afin qu'elle soit claire et compréhensible en quelques lignes.

2. Le diagnostic initial

Il s'agit de répondre à quelques questions essentielles :

- ◆ Comment est née l'idée de l'action mise en place ?
- ◆ A quels besoins ou à quelle demande répond l'action ?
- ◆ Comment les avez-vous identifiés ?
- ◆ Avez-vous analysé le contexte spécifique dans lequel s'inscrit votre action ?
- ◆ Quels autres acteurs répondent à ces besoins ?
- ◆ Avez-vous partagé votre analyse avec d'autres acteurs ?

- ◆ Précisez si votre action entre dans le cadre d'une politique locale.

(Ex : CAPSAAA, lauréat 2004)

Chaque année, 8,3 millions de personnes, surtout des enfants, sont victimes d'accidents domestiques. En outre, 75 000 personnes souffrent d'un traumatisme crânien dû à un accident de la circulation. D'après l'expérience acquise par l'association CAPSAAA au fil des années, plus tôt une action préventive est menée auprès des jeunes, plus son impact sera fort et sera susceptible de modifier les attitudes à l'égard des personnes affectées par les séquelles d'une infirmité. Cette association a donc décidé d'informer et de sensibiliser les enfants et adolescents (du Cours Préparatoire à l'Université) et à travers eux leurs enseignants et leurs parents, sur la réalité des diverses infirmités et leurs conséquences quotidiennes, afin de transformer leur vision du handicap. Cette action s'appuie notamment sur la pratique du basket en fauteuil.

(Ex : OGS ARTS MARTIAUX, lauréat 2005)

Les établissements scolaires de la ville de Grand Synthe comptabilisaient de plus en plus d'actes d'incivilité, de violence, de vols, etc. Un éducateur sportif du club de l'OGS Arts Martiaux a décidé de réagir face à cette situation et a élaboré avec les professeurs d'EPS d'un lycée un programme adapté aux lycéens, fondé sur l'aspect pédagogique et éducatif des arts martiaux, afin de travailler notamment sur des notions de respect et de maîtrise de soi. Ce projet a ensuite été proposé au principal adjoint du lycée et a pu voir le jour. Les élèves sont ainsi suivis par un binôme d'encadrement composé du professeur au sein du lycée et de l'éducateur sportif du club.

3. Les bénéficiaires de l'action

- ◆ A qui s'adresse prioritairement votre action ?
- ◆ Quelles sont les caractéristiques majeures de ces bénéficiaires directs (difficultés sociales ou économiques, type de handicap, etc.) ?
- ◆ Précisez les catégories d'âge des bénéficiaires de votre action (vous pouvez cocher plusieurs cases). Indiquez également si votre action vise prioritairement des femmes, des hommes ou tout type de public.
- ◆ Y a-t-il éventuellement d'autres personnes touchées par l'action ? (Si oui, combien de personnes)

(Ex : Centre Communal d'Action Sociale de Tourcoing, lauréat 2002)

L'action est destinée à toute personne de plus de 18 ans en situation financière et/ou sociale difficile (bénéficiaires du R.M.I., ou d'une indemnité chômage, personnes à la charge des parents, travailleurs en situation professionnelle précaire, etc.).

En 2002, 93 femmes et 54 hommes sont concernés par l'action (augmentation de la fréquentation féminine par rapport à 2001). La majorité des participants ont entre 26 et 45 ans. Deux tiers étant des personnes seules, avec ou sans enfant.

Sur les 63 familles concernées par l'action, 50% sont monoparentales.

Depuis le début de la mise en place de l'action, plus de 550 personnes ont été accueillies. 93.4% d'entre-elles sont issues de la ville de Tourcoing.

4. Les objectifs de l'action

- ◆ Qualitatifs : Quels sont les objectifs éducatifs et sociaux visés par votre action ?
- ◆ Quantitatifs : Quels sont les objectifs chiffrés de votre action ?

(Ex : Association REBONDS !, lauréat 2006)

• Objectifs qualitatifs :

- Aide à l'insertion sociale de jeunes en difficulté
- Développement du rugby comme support éducatif et d'insertion sociale, par l'intermédiaire d'outils adaptés (« rue-by », « rugby tout terrain »)
- Ouverture de la pratique du rugby aux enfants handicapés

• Objectifs quantitatifs :

- Mise en place de cycles d'initiation et de découverte du rugby sur 10 mois sur le temps scolaire et périscolaire, pour :
 - proposer un support éducatif sportif à plusieurs écoles du département classées en ZEP ou accueillant des publics handicapés (EREA, CLIS, etc.) : (45 classes)
 - organiser des stages, animations et rencontres auprès de structures d'accueil de jeunes (20 associations et 20 CLAE)
- Suivre et accompagner une vingtaine de jeunes en lien avec des professionnels (éducateurs spécialisés, psychologue, éducateur sportif, assistante sociale).

- ◆ En quoi le sport vous permet-il de répondre à ces objectifs ?

(Ex : Association REBONDS !, lauréat 2006)

Le rugby est utilisé comme vecteur d'accroche de jeunes en difficulté. Il favorise la rencontre de différents publics et la découverte de nouveaux environnements.

Il est appréhendé sous l'angle pédagogique pour permettre de travailler sur des notions de respect, de maîtrise et de contrôle de soi et surtout de valorisation des capacités de chacun.

Le suivi des jeunes se fait à la fois sur le plan sportif et social.

5. Les partenaires techniques

Détaillez de quelle manière vos partenaires techniques s'impliquent dans l'action. Comment leurs compétences viennent-elles compléter votre travail ?

(Ex : **Association sportive du collège Jean Jaurès**, lauréat 2005)

L'association utilise le football comme levier éducatif pour favoriser la réussite scolaire. Cet outil de médiation, de stimulation et de valorisation des jeunes, est partagé par les enseignants du collège, l'assistante sociale et les éducateurs du club de football. Une charte et un système de permis à point permettent d'établir des objectifs personnalisés et d'avoir un suivi des élèves pendant les temps scolaire et périscolaire.

Les élèves s'engagent à avoir un comportement irréprochable au collège et exemplaire sur les terrains de football.

Chaque semaine, le professeur d'EPS fait le point avec les élèves sur leur comportement et leur travail.

Des bilans avec l'équipe éducative (professeurs, administration, assistante sociale) sont réalisées de manière hebdomadaire.

L'assistante sociale est chargée entre autre de la relation aux parents, qui sont régulièrement informés (carnet de correspondance et réunion mensuelle) au collège. Les éducateurs sportifs du club de football assurent de leur côté un suivi hors temps scolaire et sont régulièrement concertés sur le comportement des jeunes.

6. Le déroulement de l'action

- ◆ Quelles sont les 4 / 5 grandes étapes de votre action ?
- ◆ Quelles sont les activités menées autour du sport ?
- ◆ Quelles sont les activités complémentaires à la pratique sportive ?
 - Précisez pour ces deux questions : l'encadrement, la durée, le calendrier, la fréquence de ces activités (vous pouvez décrire une journée ou une séance-type).

(Ex : **Avenir Karting en Aquitaine**, lauréat 2001)

Le programme est planifié sur une période de 12 mois :

- 6 mois de construction, nécessaires à l'initiation et l'apprentissage des métiers de la mécanique automobile. Cette phase se réalise sur les lieux de vie, dans les quartiers ou les communes, avec la participation de professionnels.

- 6 mois d'animation pendant lesquels les bénéficiaires apprennent le pilotage et les règles de sécurité. Des rencontres réunissent périodiquement tous les groupes sur un même site.

Les participants ont un accompagnement à plusieurs niveaux :

- technique :
 - de la part de l'équipe d'Emplois Jeunes de l'Association ;
 - des entreprises locales qui ont accepté de les prendre en stage ;
 - des centres de formation qui assurent un renfort scolaire.
- logistique :
 - par le coordinateur local qui suit au quotidien les participants.
- sportif :
 - par l'équipe d'Emploi Jeunes et les bénévoles de l'Association.

7. Les résultats de l'action réalisée et les modalités d'évaluation

- ◆ Quels sont les résultats quantitatifs de votre action concernant les bénéficiaires ? (ex : nombre de jeunes ayant trouvé un emploi, nombre de personnes continuant l'activité dans un club, etc.)
- ◆ Quel est l'impact de l'action sur les bénéficiaires ? (en quoi leur situation se trouve-t-elle améliorée ou pas ?)
- ◆ Comment avez-vous obtenu ces résultats ?
 - Quels outils avez-vous utilisés ? (Questionnaires, entretiens, bilans statistiques, fiches de suivi etc.).
 - Qui a participé à l'évaluation ?
- ◆ Quels sont les freins, les difficultés et les limites constatés ?
- ◆ Qu'est ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas ?
- ◆ Enfin, indiquez si l'action a été source de création d'emploi, au sein ou en dehors de votre structure.

(Ex : **Cheval espérance**, lauréat 2006)

L'association fonctionne depuis deux ans et les résultats sont très encourageants :

- certains autistes commencent à communiquer avec les autres, à s'ouvrir au monde.

- les personnes handicapées physiques progressent sur le plan technique (positionnement, équilibre) et leur moral s'améliore.

- les personnes handicapées mentales sont ravies de cette activité qui favorise leur autonomie, stimule leur sens des responsabilités et des relations à autrui.

Cheval Espérance a constitué une commission thérapeutique (un kinésithérapeute, un médecin, un éducateur spécialisé, un orthophoniste, un psychologue, un parent d'enfant inadapté ainsi que le moniteur) dans le but d'établir un projet adapté à chaque bénéficiaire. Cette commission se réunit régulièrement pour évaluer le parcours de chacun. Elle assure une évaluation des résultats sur des projets personnalisés grâce à des fiches pédagogiques permettant une mesure rigoureuse des progrès (fiches de suivi équestre, comportemental, relationnel).

Le centre d'équithérapie accueille une soixantaine de personnes chaque semaine.

8. Les perspectives et les besoins

- ◆ Quelles sont les évolutions possibles ou envisagées pour votre action ?
- ◆ Les avez-vous déjà planifiées ? (indiquez des dates repères)
- ◆ Envisagez-vous de nouveaux partenariats ? (si oui avec qui et dans quel but ?)

(Ex : **Association Surf Insertion**, lauréat 2001)

1. Consolider l'action en place :

- Construction d'un local adapté, véritable lieu d'information, de rencontres et d'animation pour les jeunes de l'agglomération bordelaise (prêt de matériel, encadrement, etc.) (fin 2003).
- Développement des partenariats avec l'ONF, la SEPANSO, Guides Naturalistes, Surf Rider Foundation, afin de travailler à la préservation des dunes de la côte girondine et landaise.
- Elargissement de la dimension partenariale avec le Conseil Régional d'Aquitaine, ainsi que des collectivités locales et entreprises privées, pour accompagner des jeunes vers des projets de formation professionnelle.

2. Développer de nouvelles actions :

- Développement de l'action pêche en bord de mer vers un public en recherche de formation (2004).
- Organisation de sorties VTT de découverte de la nature et développer un partenariat solide avec la Fédération Nationale de Kayak sur mer ainsi que la Fédération Française de Voile.

(Ex : **Creusot Défi 2000**, lauréat 2006)

L'action a touché 13 jeunes de 18 à 25 ans sans qualification professionnelle et demandeurs d'emplois. 11 d'entre eux ont passé le diplôme du BAPAAAT. 9 ont obtenu un emploi suite à leur formation et 2 doivent repasser le diplôme. Un emploi de coordinateur a été créé pour piloter le projet au sein de l'association.

Vos besoins et vos attentes

Il s'agit de présenter vos besoins prioritaires classés de 1 à 3 (1 = le plus prioritaire, 3 = le moins prioritaire) pour développer ou pérenniser votre action. Indiquez pour chacun d'entre-eux à quoi cela correspond précisément (ex : besoin matériel : achat d'un véhicule de transport). Vos attentes par rapport à l'Appel à projets « Fais-nous rêver » nous permettront de mieux comprendre vos motivations et la façon dont nous pouvons vous apporter une aide.

9. Le budget

(N'indiquez pas les chiffres après la virgule)

Le budget de votre structure

Indiquez le budget global de votre structure.

Analyse du budget de l'action

Présentez l'ensemble des charges (coûts) et des produits (recettes), pour l'action en cours.

Le total des charges et le total des produits doivent être strictement identiques.

Indiquez bien le budget prévisionnel de l'action. Si vous souhaitez faire apparaître une aide éventuelle de « Fais-nous rêver », vous pouvez l'inscrire dans la partie « Autres produits ».

Le budget de l'action précise l'apport des bénévoles, les dons et les mises à disposition :

- Aide en nature : Don de matériel, d'équipement ou de services (ex : impression d'une plaquette de communication).
- Mise à disposition gratuite de biens et services : Prêt de locaux, d'équipement, de matériel, mise à disposition de personnel.
- Personnes bénévoles : *Temps de mise à disposition des bénévoles X SMIC horaire brut (8,27 €)*

Ex : 3 bénévoles mobilisés pendant 20 heures : $3 \times 20 \times 8,27 = 496,2 \text{ €}$ (arrondi à 496 €)

☞ *Ces trois postes doivent être identiques dans la partie PRODUITS*

Votre avis

Ce dossier de candidature est susceptible de vous servir dans vos futures démarches, pour votre structure ainsi que pour l'action que vous développez. Notre objectif est de le rendre le plus clair et précis possible. Vos remarques nous intéressent pour développer cet outil pédagogique.